



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2009/23



Keystone

+



Demande de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements de l'exercice 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour être en conformité avec le Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, la Municipalité vous soumet ci-après une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements 2009.

Rappel

La raison d'être de ce préavis se base sur les articles suivants du règlement précité :

Chapitre II - Budget de fonctionnement

Art. 10. Dépassement de crédit

La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11.

La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général ou communal.

Chapitre III - Crédits d'investissements

Art. 16.

La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés.

Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

Analyse

L'inventaire détaillé suivant explique les raisons de ces demandes. Il est classé selon la structure des comptes communaux. En règle générale, il prend en considération les comptes dans lesquels un dépassement de plus de Fr. 10'000.-- est constaté lors du contrôle budgétaire du 26 octobre 2009.

1. CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009

153 ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Demande n° 1
Activités culturelles et de loisirs; entretien des bâtiments
Compte n° 153.3141
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 52'000.--
<u>Argumentation</u>
Travaux d'entretien de la Chapelle de St-Triphon, non budgétés en 2009.

Demande n° 2
Activités culturelles et de loisirs; honoraires et expertises
Compte n° 153.3185
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 17'000.--
<u>Argumentation</u>
Etude pour entretien Chapelle de St-Triphon, non budgété en 2009

Demande n° 3
Activités culturelles et de loisirs; dons et subventions
Compte n° 153.3650
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 123'600.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 24'000.--
<u>Argumentation</u>
Il s'agit d'une demande de recapitalisation de Radio-Chablais présentée le 10 juin 2009 par M. Michel Chammartin, nouveau Président de Radio-Chablais. Les recettes de ladite radio ont progressé depuis 2002 mais elles résultent surtout de la publicité qui devient très volatile par les temps qui courent. L'essentiel desdites recettes a été consacré à augmenter la dotation en ressources humaines dans les secteurs rédaction, animation et administration (13.7 ept en 1999 versus 19.6 ept en 2009) sans constituer en parallèle des réserves. La société ne dispose en l'état d'aucune autonomie financière en prévision de coups durs ou d'investissements à réaliser. A

cela s'ajoute une lettre de l'OFCOM qui constate qu'au moment de la délivrance de la nouvelle concession, le 31 août 2008, le capital propre de la société ne couvre pas la moitié du capital social. L'OFCOM exige ainsi que des mesures d'assainissement soient appliquées dans les 120 jours à venir.

A cela s'ajoute encore que la facture de la SUISA pour 2008 n'a pas été suffisamment provisionnée. Fr. 80'000.-- manquent ainsi pour payer les redevances relatives au temps consacré à la diffusion de musique. Les objectifs du nouveau Conseil d'administration consistent à rechercher des fonds pour recapitaliser la société puis préparer un nouveau budget 2009 et un budget 2010 qui diminuent drastiquement les charges, salariales surtout.

Face à cette situation, la Municipalité a confirmé son soutien à Radio-Chablais considérant qu'au vu de l'évolution de la presse, écrite notamment, il est essentiel de disposer d'un média régional. Elle a ainsi accepté de verser un montant unique de Fr. 3.50 par habitant au titre de recapitalisation d'ici au 30 juin 2009, date butoir posée par l'OFCOM pour reconduire la concession de Radio-Chablais.

160 TOURISME

Demande n° 4
Tourisme; Honoraires et expertises
Compte n° 160.3185
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 1'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 14'500.--
<u>Argumentation</u> Les Municipalités d'Aigle et d'Ollon ont soutenu l'Association de la Maison de Salins qui a pour but la réhabilitation de cette honorable bâtisse en Maison du Tourisme. Il s'agit de la prise en charge d'honoraires d'architectes pour un montant global de Fr. 43'000.--. Une première tranche de Fr. 36'000.-- a été prise en charge paritairement par le Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud, par la commune d'Aigle et celle d'Ollon, soit Fr. 12'000.-- chacun. Un solde de facture de Fr. 7'000.-- a été payé par Aigle et Ollon, d'où un montant final de Fr. 15'500.-- à charge de la commune d'Ollon.

180 TRANSPORTS PUBLICS

Demande n° 5
Transports publics; Part communale aux lignes de trafic régional
Compte n° 180.3517
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 635'700.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 51'000.--
<u>Argumentation</u> Selon un courrier reçu du Service de la mobilité le 11 novembre 2009, la participation de la commune aux coûts des lignes de transport à charge du bassin auquel Ollon est rattachée, se monte à Fr. 629'177.-- pour l'année courante. Seuls Fr. 579'000.-- avaient été portés au budget à cette fin, le manco doit donc être demandé par le biais du présent préavis.

190 INFORMATIQUE

Demande n° 6
Informatique; Entretien mobilier et équipements de bureau
Compte n° 190.3151
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 81'700.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 15'000.--
<u>Argumentation</u> Ce montant correspond aux factures du SIT (Systèmes d'Information du Territoire) qui sont enregistrées dans ce compte.

Demande n° 7
Informatique; Frais divers
Compte n° 190.3189
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 4'500.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 12'500.--
<u>Argumentation</u>
Ce crédit complémentaire correspond aux cours informatiques qui ont été dispensés aux collaborateurs de la commune afin d'actualiser leurs connaissances des différents programmes de la suite Microsoft Office® 2007. Ce mandat a été confié à la Sarl PROactif Formations à Aigle.

350 BÂTIMENTS

Demande n° 8
Les anciens abattoirs de Villars, devenus vétustes et insalubres, ont été démolis gratuitement par l'Ecole de recrues des troupes de sauvetage de Genève. Cependant, les murs en béton du sous-sol, qui étaient trop dégradés, n'ont pas pu être conservés. Une démolition totale s'est donc avérée nécessaire. Le mur soutenant la route passant en amont ayant été considéré comme médiocre, avec des nids de gravier et un système d'armature douteux, la Municipalité a pris la décision d'effectuer un gunitage en béton projeté avec clous passifs pour soutenir le tout et sécuriser ce secteur devant lequel passe un chemin piétonnier. Le coût de démolition des anciens abattoirs de Villars n'était pas budgété. Les factures, pour un montant de Fr. 63'400.-- ont été réparties dans les comptes suivants :
Bâtiments; consommation de carburants
Compte n° 350.3124.10
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 800.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 4'000.--
<u>Argumentation</u>
Ce montant correspond au carburant consommé par la troupe qui a effectué les travaux de démolition.
Bâtiments; Achat matériaux (gravier, sable, etc.)
Compte n° 350.3135.10
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 300.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 3'300.--
<u>Argumentation</u>
Ce montant correspond à l'achat de matériaux nécessaires pour renforcer l'infrastructure du chemin d'accès au chantier.
Bâtiments; Frais divers
Compte n° 350.3189
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 6'300.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 19'000.--
<u>Argumentation</u>
Ce montant correspond à la mise en décharge des matériaux de démolition aux «Carrières du Lessus» à St-Triphon pour Fr. 19'000.--.

Demande n° 9
Bâtiments; honoraires et expertises
Compte n° 350.3185
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 500.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 14'500.--
<u>Argumentation</u>
Ce compte enregistre les factures pour des travaux décidés en cours d'année et pour lesquels des mandats d'ingénieurs ont été attribués :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénieur géomètre ORCEF pour divers PPA d'immatriculation (Fr. 4'650.--) ▪ Anciens abattoirs (Fr. 1'700.--) ▪ Le Conseil de la commune, Me Haldy, pour des affaires portées au niveau des tribunaux (Fr. 8'600.--).

410 BUREAU TECHNIQUE

Demande n° 10
Bureau technique; Honoraires et expertises
Compte n° 410.3185
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 230'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 25'000.--
<u>Argumentation</u> Lors de l'établissement du budget 2009, la Municipalité ignorait le projet d'implantation du Musée des Beaux Arts. D'entente avec l'Association des Intérêts de St-Triphon, un dossier de candidature a été constitué, avec la collaboration indispensable du bureau PLAREL, architectes et urbanistes associés. La facture pour les honoraires, frais et taxes se monte à Fr. 30'960.75. Pour marquer cependant sa solidarité avec la Commune et la Région dans la conduite de ce projet, ce bureau a arrêté sa note d'honoraires à Fr. 25'000.--.

450 TRAVAUX

Demande n° 11
Traitement des déchets; Honoraires et expertises
Compte n° 450.3185
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 24'000.--
<u>Argumentation</u> Ce montant correspond aux frais de l'étude demandée en 2009 à l'entreprise EcoWaste à propos de l'implantation d'Eco-points sur le territoire communal. Cette étude entre dans le cadre de la réflexion menée par la Municipalité à propos du traitement des déchets dans la commune, étant entendu que cette réflexion touche aussi bien l'organisation que le financement de la filière pour un montant de Fr. 12'000.-- + étude du bureau Pellet pour la pose de Molok pour Fr. 9'000.-- et papillons pour le ramassage 2009 & autres pour Fr. 3'000.--.

460 EGOUS & EPURATION

Demande n° 12
Egouts et épuration; Achat de machines et matériel
Compte n° 460.3114
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 58'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 39'000.--
<u>Argumentation</u> Le budget prévu pour l'achat de regards et de vannes s'est avéré être insuffisant considérant les nombreux chantiers menés en 2009.

502 BATIMENTS SCOLAIRES

Demande n° 13
Bâtiments scolaires; Entretien des bâtiments scolaires
Compte n° 502.3141
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 154'700.--
Crédit complémentaire demandé : Aucun. Transfert du 350.3141 au 502.3141 de Fr. 129'500.--
<u>Argumentation</u> Les travaux au Collège d'En Bas de Villars (bâtiment ECA 4293), comprenant le remplacement de la chaudière, la réfection de la toiture, la peinture des façades ainsi que les échafaudages nécessaires à leur réalisation, étaient au budget 2009 sous le compte 350.3141.00 (voir les commentaires) pour un montant de Fr. 129'500.--, alors qu'ils auraient dû figurer au compte 502.3141.00; ils doivent donc être comptabilisés à juste titre sous le compte des bâtiments scolaires.

580 LIEUX DE CULTES

Demande n° 14
Lieux de culte; entretien des lieux de culte
Compte n° 580.3141
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 5'600.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 20'000.--
<u>Argumentation</u> Ce crédit concerne différents travaux d'assainissement rendus nécessaires par des infiltrations d'eau dans le clocher et la toiture du temple protestant de Villars.

Demande n° 15
Lieux de culte; honoraires et expertises
Compte n° 580.3185
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 14'000.--
<u>Argumentation</u> Ce crédit correspond à une étude demandée par la Municipalité à propos du projet de rénovation de l'Eglise St Victor à Ollon. Cette étude analyse les problèmes d'architecture, d'électricité et de chauffage qu'il conviendra de résoudre.

711 SUBVENTIONS DIVERSES

Demande n° 16
Subventions diverses; dons et subventions
Compte n° 711.3650
Montant figurant au budget 2009 : Fr. 18'800.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 32'000.--
<u>Argumentation</u> La Municipalité a reçu une demande de soutien émanant des parents d'une fillette présentant des difficultés intellectuelles et motrices, afin qu'elle puisse suivre sa scolarité à l'Ecole Pré Fleuri à Chesières, l'expérience faite dans une école spécialisée à Aigle n'ayant pas été concluante. Le désarroi de cette famille et son sentiment d'impuissance face à une problématique qu'elle ne savait comment résoudre, pratiquement et financièrement parlant, ont poussé la Municipalité à allouer une aide de Fr. 8'000.-- par le biais du Fonds Reuther. Cette enfant a accompli de bons progrès depuis qu'elle fréquente cette école. La Garderie "Les Lapins Bleus" n'étant pas intégrée au réseau, la commune poursuit sa politique de subvention pour cette structure à raison de Fr. 9'000.--. Le réseau ayant rencontré quelques difficultés de financement, la commune a procédé à une avance de fonds pour l'UAPE d'Ollon à raison de Fr. 15'000.--. Ce montant est refacturé à l'ARASAPE au compte 711.4362.

Le financement des crédits supplémentaires de fonctionnement, soit Fr. 380'800.-- a été couvert par la trésorerie courante.

2. CREDITS SUPPLEMENTAIRES POUR INVESTISSEMENTS

Demande n° 1
Préavis n° 2007/16 - VILLARS – Rénovation des vestiaires des Tennis couverts de Villars
Crédit initial : Fr. 397'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 20'000.--
<u>Argumentation</u> Ce montant est rendu nécessaire par l'achat de mobilier complémentaire.

Demande n° 2
Préavis n° 2008/09 - VILLARS – Création d'une cantine scolaire au Collège d'En Haut
Crédit initial : Fr. 595'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 19'000.--
<u>Argumentation</u> Ce crédit est expliqué par l'achat d'équipement de cuisine, des robots notamment, qui ne figuraient pas dans le budget présenté avec le préavis.

Le financement du crédit supplémentaire aux dépenses d'investissements de **Fr. 39'000.--** a été couvert par la trésorerie courante. Ces dépenses supplémentaires seront amorties de la même manière que ce qui a été prévu dans les préavis initiaux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 18 décembre 2009,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2009/23,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité

1. des crédits supplémentaires de **Fr. 380'800.--** au budget 2009
2. des crédits supplémentaires de **Fr. 39'000.--** pour les dépenses d'investissements,

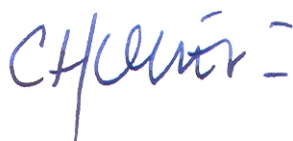
conformément aux explications fournies ci-dessus.

Le financement de ces crédits a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-L. Chollet



Le Secrétaire :



J.-M. Chanson